

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline,

M. BONNICHON Philippe, Mmes PHILIPPOT Jocelyne, BERTHELOT Maria,

Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mme FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte.

Absent non excusé : M. JOLY Michel,

Secrétaire de séance : Mme POISSON Emmanuelle

Date de convocation : Le 28 juin 2018

Le compte rendu de la réunion du 4 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Visite du cabinet médical, 51 rue nationale (à 18h30)
- Contrat « Parcours Emploi Compétences »
- Bibliothèque - Renouvellement du contrat de maintenance
- ADMR - Demande de subvention
- Lettre d'informations
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour deux dossiers :

- SIEIL et RGPD

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces 2 dossiers

Visite du cabinet médical

Les travaux étant sur le point d'être terminés, le conseil municipal s'est réuni sur les lieux pour une visite des locaux.

Dossier n° 01/07/2018 - Parcours emploi compétences

Pour les demandeurs d'emploi, les contrats aidés font place aux Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Laurence DEBONNEFOY peut en bénéficier ; le conseil municipal donne son accord pour qu'elle bénéficie d'un contrat à ce titre, à raison de 25h00/semaine pour un emploi à l'école (surveillance garderie, cantine et entretien des locaux)
L'Etat accorde une aide de 40 % du SMIC pour une durée hebdomadaire de 20h00.

Délibération n° 01/07/2018 - Renouvellement du contrat PMB pour la bibliothèque

Le contrat d'assistance au logiciel PMB pour la bibliothèque, est renouvelé pour une période d'un an à compter du 6 septembre 2018, pour un montant de 568.82 € TTC.

Présents	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

(Mme ARQUEZ, responsable de la bibliothèque en profite pour informer l'assemblée que le 26 juin dernier, la commission culture communautaire a découvert et a beaucoup apprécié les lieux et l'engagement des bénévoles ; elle souligne également que l'ordinateur de la bibliothèque a été remplacé)

Délibération n° 02/07/2018 - ADMR de Descartes - Demande de subvention

L'ADMR de DESCARTES souhaite créer un service de repas, pour garantir le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, à compter du mois de septembre. Afin d'aider l'ADMR à financer l'acquisition d'un véhicule pour la livraison (prix du véhicule 24 210 €), une aide est sollicitée aux communes du canton de Descartes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accorder une aide de 1 000 €.

Présents	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 02/07/2018 - Création d'un service commune RGPD

Le Maire fait part de la proposition de la communauté de communes pour la création d'un service commun entre la communauté de communes et les communes qui le souhaitent pour assurer la nouvelle mission concernant le règlement général de protection des données (RGPD) obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 25 mai 2018.

Ce service commun prendrait la forme du recrutement d'un agent dédié à la mission, avec un partage des frais selon une grille tarifaire établie à partir d'une estimation des jours de travail et en fonction de la taille des communes (*INSEE - population municipale*) et par le biais d'une convention de création de ce service commun.

	Nombre de jours d'intervention en prestation individuelle par an	Réunions collectives annuelles	Coût / commune (160 €/jour et 20 € par réunion collective)
Communes de 120 à 499 habitants	1,5 jour	½ journée par commune	260 €
Communes de 500 à 999 habitants	2,5 jours	½ journée par commune	420 €
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	4 jours	½ journée par commune	660 €
Ligueil	6 jours	½ journée par commune	980 €
Descartes	10 jours		1 620 €
Loches	15 jours		2 420 €
Loches Sud Touraine	24 jours		3 860 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
VALIDE la création d'un service commun RGD tel que présenté
AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir telle que présentée.

Présents	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 04/07/2018 - Modification de la liste des adhérents au SIEIL

Le SIEIL, par délibération en date du 27 mars 2018, a accepté l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence « éclairage public ».

En application des articles L.5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de La Celle Saint Avant, en qualité de membre adhérent au SIEIL, doit délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre.

Le conseil municipal, accepte l'adhésion au SIEIL de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre.

Présents	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 03/07/2018 - Centres de loisirs

Monsieur le maire confirme que les familles ne percevront plus de « Loches Sud Touraine » le complément tarifaire pour les enfants fréquentant les centres de loisirs hors périmètre de LST (pour Nouâtre et Ste Maure de Touraine).

A compter de septembre un péricentre sera en place à DRACHÉ tous les mercredis avec un transport des enfants au centre de loisirs de DESCARTES, cette décision a été prise sans concertation avec la commune ; c'est pourquoi une enquête a été engagée auprès des familles de la Commune pour savoir quels étaient les lieux de fréquentation ALSH de leurs enfants ; monsieur le maire demandera que ce dossier soit mis à l'ordre du jour à la prochaine réunion de bureau communautaire.